

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2008

PRESENTS : MM DE CARLI – MARINI – BARCELLA – TOUDMA – LOT – BERNARD – BUTTAY – FERRARI – BOVA – FEITE – KABA – BRIGIDI (Présent jusque 18H20) – MAAZI - Mmes BESSICH – MIRANDOLA – GIANNINI – CRESTANI – DA COSTA – BOUSSERA – KHACEF – KANE – DI PELINO - LECLERC – BRIGIDI-GODEY

EXCUSES : Mmes ABRAM – DI MATTEO – HENROT – M. LEPEZEL

ABSENT : M. FELLER

POUVOIRS : Mme ABRAM à Mme LECLERC – Mme DIMATTEO à M. FEITE – Mme HENROT à Mme BESSICH – M. LEPEZEL à M. LOT – M. BRIGIDI à M. DE CARLI (après 18H20)

SECRETAIRE DE SEANCE : P. SABATINI

Ordre du jour :

- Débat d'orientation budgétaire 2009
- Subventions au monde associatif
- Convention avec EPARECA
- SIVU Fourrière du Jolibois : Adhésion de la commune de RANGUEVAUX
- Représentation de la ville au sein du Conseil d'administration « Le Fil Bleu »
- Classes de neige 2009
- Virements de crédits budget 2008
- Autorisation donnée au Maire de signer l'Avenant N° 1 au marché prestations de services d'assurances LOT 4 Flotte Automobile
- Autorisation donnée au Maire de signer l'Avenant n° 2 au marché prestations de services d'assurances LOT 4 Flotte Automobile
- Autorisation donnée au Maire de signer l'Avenant N° 1 au marché « mission de conduite opérationnelle du programme de renouvellement urbain du val Saint Martin »

- **Autorisation donnée au Maire de signer l'Avenant N° 1 au marché prestations de services d'assurances LOT 1 Responsabilité Civile**
- **Autorisation donnée au Maire de signer le marché concernant les travaux de vidéosurveillance dans les divers bâtiments communaux**

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Après une introduction de Monsieur DE CARLI et présentation par Monsieur MARINI, le débat s'est engagé. Interventions de Monsieur BARCELLA et Mesdames LECLERC – DA COSTA et BRIGIDI-GODEY (voir documents joints).

Cette question de faisait pas l'objet d'un vote

2) SUBVENTIONS AU MONDE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes du Centre Joies et Distractions : 1.690,00 € (1.150,00 € orchestre fête du centre et 540,00 € prix de la ville pour la pétanque)
- Harmonie-Fanfare La Saint-Martinoise : 200,00 € (frais de gardiennage Sainte Cécile)

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le versement des subventions proposées.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

3) CONVENTION AVEC EPARECA

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la démolition reconstruction du Centre Commercial les Bleuets est un volet important du programme ANRU.

Il propose au Conseil de l'autoriser à signer avec l'EPARECA une convention pour la réalisation d'une étude par le groupement Sega/SCET qui permettra un diagnostic juridique et foncier, une estimation des murs et locaux et une estimation des fonds de commerce.

Le coût de cette étude est de 19 ;400€ HT avec une participation de la ville de 2/3 soit 12.933.33€ HT le solde à charge d'EPARECA.

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer avec l'EPARECA une convention pour réalisation d'une étude par le groupement Sega/SCET.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

4) SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS : ADHESION DE LA COMMUNE DE RANGUEVAUX

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS a accepté l'adhésion de la commune de RANGUEVAUX qui en a fait la demande.

Conformément aux textes en vigueur, chaque commune membre du SIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS doit se prononcer.

Il invite le Conseil à Délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte l'adhésion de la commune de RANGUEVAUX .

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

5) REPRESENTATION DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION «LE FIL BLEU »

Monsieur précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les représentants de la ville qui siégeront au Conseil d'Administration de l'Association « le fil bleu ».

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Désigne comme titulaire : Monsieur Lazahar MAAZI

Désigne comme suppléant : Madame Chantal HENROT

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

6) CLASSES DE NEIGE 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commune organise un séjour classes de neige pour les enfants de la commune du 21 janvier 2009 au 04 février 2009.

Ecoles concernées : Albert IEHELN – Jules FERRY

Lieu d'accueil : Centre le Fontenil à RISTOLAS (HAUTES ALPES), ce séjour est organisé en collaboration avec l'Association Espace Evasion.

Les modalités d'organisation de ces classes de neige sont conformes aux différentes circulaires ministérielles.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'accord de Madame l'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale,

Fixe la participation des parents comme suit, la base étant l'échelle des impositions sur le revenu 2007 allant de 81 €uros à 231 €uros (prix inchangés depuis 10 ans).

Décide d'engager sur place les moniteurs de ski de l'école de ski française.

Décide de rémunérer les moniteurs de ski à raison du prix demandé par jour skié et par moniteur de l'école de ski française.

Décide de verser aux enseignants une indemnité de 175 €uros et aux accompagnateurs municipaux une indemnité de 80 € pour 2 allers-retours.

Une compagnie privée de transport a été sollicitée pour l'acheminement des enfants.

Une assurance responsabilité civile, a été souscrite pour les enfants, le personnel d'encadrement et toute autre personne en service auprès d'eux, visiteurs y compris.

Dit que toutes ces dépenses sont prévues au budget communal.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

7) VIREMENTS DE CREDIT BUDGET 2008

Monsieur le maire propose en accord avec les services de la Trésorerie Principale les virements de crédits suivants :

- -7150€ au 61522 (entretien de bâtiments)
- +2050€ au 6712 (amendes fiscales et pénales)
- +5100€ au 6713 (secours et dots)

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

8) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES LOT 4 FLOTTE AUTOMOBILE

Monsieur le Maire, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 06 novembre 2008, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°1 concernant le lot 4 du marché "Prestations de services d'Assurances".

LOT 4 **avenant n° 1**

Montant de base du marché : 11 339.52 € TTC

Le montant de l'avenant n°1 de 664.42 € TTC porte le montant du marché à 12 003.94 € TTC.

Il invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer l'avenant N° 1 au marché « Prestations de services d'Assurances ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité

9) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES LOT 4 FLOTTE AUTOMOBILE

Monsieur le Maire, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 06 novembre 2008, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°2 concernant le lot 4 du marché "Prestations de services d'Assurances".

LOT 4 **avenant n° 2**

Montant de base du marché : 12 003.94 € TTC

Le montant de l'avenant n°2 de – 21.10 € TTC porte le montant du marché à 11 982.84 € TTC.

Il invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer l'avenant n° 2 au marché « Prestations de services d'Assurances ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

10) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ MISSION DE CONDUITE OPERATIONNELLE DU PROGRAMME DE RENOUELEMENT URBAIN DU VAL SAINT MARTIN

Monsieur le Maire, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 06 novembre 2008, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°1 concernant le marché " Mission de conduite opérationnelle du programme de renouvellement urbain du Val Saint Martin".

Cet avenant n'a aucune incidence financière, il modifie les délais et l'échéancier des versements comme suit :

Délai de la mission : du 03 septembre 2007 au 31 décembre 2011.
Echéancier des paiements : 3 versements annuels

Il invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer l'avenant n° 1 au marché « Mission de conduite opérationnelle du programme de renouvellement urbain du Val Saint Martin ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

11) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES LOT 1 RESPONSABILITE CIVILE

Monsieur le Maire, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 06 novembre 2008, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°1 concernant le lot 1 du marché "Prestations de services d'Assurances".

LOT 1 **avenant n° 1**
Montant de base du marché : 2 901.66 € TTC
Le montant de l'avenant n°1 de 993.23 € TTC porte le montant du marché à 3 894.89 € TTC.

Il invite le conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer l'avenant n° 1 au marché « Prestations de Services d'Assurances ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

12) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ CONCERNANT LES TRAVAUX DE VIDEOSURVEILLANCE DANS LES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

Le maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer le marché de vidéosurveillance à venir.

L'estimation des travaux est de 215 000€ HT soit 257 140€ TTC.

Il invite le Conseil à délibérer,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré autorise son maire à signer le marché à venir après avis de la commission d'appel d'offre.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,
Conseiller Général,

S. DE CARLI